

DÉCISIONS APD DU 15 SEPTEMBRE 2020



DÉCISIONS de la 1^{re} Assemblée des personnes déléguées
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le mardi 15 septembre 2020 à 17 h 30 par visioconférence

NOMINATION DES PRÉSIDENTES DE DÉBATS

01.01 Que les personnes suivantes assument la présidence des débats de l'Assemblée des personnes déléguées pour 2020-2021 :

- André Patry
- Véronique Patry
- Isabelle Robillard
- Abdoulaye Maman
- Guillaume Vézina
- Pierre Saint-Germain
- Annie Primeau
- Josée Tétreault

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

01.02 Que le point 7. « Rentrée scolaire 2020 » de l'ordre du jour soit un point décisionnel.

01.03 Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Mot de bienvenue
2. Nomination des présidences de débats
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption d'un procès-verbal
5. Présentation des nouvelles personnes déléguées
6. Règles d'assemblées
7. Rentrée scolaire 2020-2021
8. Calendrier des APD pour 2020-2021
9. Nomination poste substitut au CES
10. Firme comptable 2019-2020
11. Statuts / Avis de motion 2019-2020
12. Négociation nationale / Suivi
13. Sujets divers



ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 01.04** Que le procès-verbal de la 7^e Assemblée des personnes déléguées, tenue le 11 février 2020, soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 18 septembre 2020, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

RENTRÉE SCOLAIRE 2020

- 01.05** Demande de suspension des règles pour poursuivre l'Assemblée au-delà des 210 minutes prévues, afin de terminer le point 7 et de traiter les points 8 et 10 de l'ordre du jour.
- 01.06** Proposition Beauvais-St-Pierre 1 : Amendement à la proposition Pelchat 1 : Biffer tout après « Que » et remplacer par « le processus de distribution de matériel informatique par le Centre de services scolaire qui garantit que chaque élève ait son propre appareil fonctionnel à la maison devra être terminé 24 à 48 h après le début d'un autre confinement, afin que l'enseignement en ligne puisse débiter pour tous les élèves, de tous les secteurs ».
- 01.07** Proposition Pelchat 1 : Que l'APPM revendique activement le principe que le processus de distribution de matériel informatique par le Centre de services scolaire qui garantit que chaque élève ait son propre appareil fonctionnel à la maison devra être terminé 24 à 48 h après le début d'un autre confinement, afin que l'enseignement en ligne puisse débiter pour tous les élèves, de tous les secteurs.
- 01.08** Proposition Beauvais-St-Pierre 2 : Amendement à la proposition Pelchat 2 : Biffer « doit faire preuve de davantage de flexibilité dans son organisation du temps. Ce système » et « également ».
- 01.09** Proposition Pelchat 2 : Que l'APPM revendique activement que le système encadrant la tâche éducative des enseignantes lors d'un nouveau confinement doit respecter l'autonomie professionnelle des enseignantEs et être davantage adapté aux besoins pédagogiques et sociaux des élèves ainsi qu'à leurs capacités d'apprentissage.
- 01.10** Proposition Pelchat 3 : Que l'APPM demande formellement au prochain Conseil fédératif de la FAE de prendre position sur les seuils minimaux d'enseignement et sur le système présentement privilégié par le patronat (MEES, commissions scolaires et centres de services scolaires).
- 01.11** Proposition Pelchat 4 : Que l'APPM continue de revendiquer activement un soutien technologique adéquat pour les enseignantEs, les élèves et leurs parents en cas de reconfinement.
- 01.12** Que le Conseil d'administration de l'Alliance effectue un recensement des classes en dépassement afin d'éventuellement les dénoncer en ce temps de pandémie.

CALENDRIER DES APD 2020-2021

01.13 Que l'Assemblée des personnes déléguées adopte le calendrier suivant pour les réunions régulières en 2020-2021 :

- 15 septembre 2020
- 13 octobre 2020
- 10 novembre 2020
- 15 décembre 2020
- 12 janvier 2021
- 16 février 2021
- 16 mars 2021
- 13 avril 2021
- 11 mai 2021
- 1^{er} juin 2021